



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260506

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS PROPOSITION DE COMMISSAIRES

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,
Considérant les propositions de contribuables des communes membres,

La commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale pour les locaux professionnels et biens divers. Elle donne son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PROPOSE** la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

1 MERCIER DE BEAUROUVRE Sylvie	21 DAVEAU GAULARD Justine
2 REZE Christophe	22 LARGILLIERE Luc
3 MÉTAIS Nadine	23 PIERRE Frantz
4 BRANJONNEAU Michel	24 BRETEAU Sabrina
5 BAYET Nadine	25 LEBERT Philippe
6 GOARIN Maiwenn	26 LECOMTE Yves
7 DORSEMAINE Sabrina	27 JAUNEAU Fabienne
8 GUIBERT Cédric	28 BEZARD Bruno
9 GAUTHIER Florence	29 PAINEAU Sébastien
10 FEUGAS Marie-Christine	30 BOIRON Anita
11 BEZARD Nicolas	31 GASCHET Alain
12 DURAND Murielle	32 DUPIN Christian
13 OFFE Arnaud	33 COME JEAN
14 HUET Hugues	34 CHABROL Patrice
15 DOLEUX Evelyne	35 FERRAND Brigitte
16 GERMAIN Patrick	36 BERNAT Eric
17 SCHOTT Carole	37 EMMONET Patricia
18 MORIN Sébastien	38 NIEL Christian
19 BENARDET Denis	39 BOSNYAK Yvan
20 LEDIEU Christophe	40 ISAMBERT Stéphane

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud

La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS